

**FORMULAIRE P2 : Demande de prime destinée à l'entreprise ayant assuré une formation, sous contrat d'apprentissage, d'au moins 270 jours encadrée par un(e) tuteur(ice) agréé(e).**

Le décret du Gouvernement wallon du 20 juillet 2016 relatif aux incitants financiers prévoit l'octroi d'une prime de 750 € pour l'entreprise formatrice partenaire de la formation en alternance afin de renforcer l'encadrement de l'apprenant(e) par un(e) tuteur(ice) agréé(e).

**Comment introduire la demande de prime ?**

Les demandes de primes se font via les formulaires interactifs disponibles sur l'application « Mon Espace », sur [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be).

Une fois le formulaire complété en ligne, il est demandé à l'employeur de valider la demande de prime (bouton « confirmer et envoyer la demande ») afin qu'elle soit envoyée vers l'outil informatique et que l'OFFFA puisse en accuser réception.

En cas d'impossibilité d'utiliser les formulaires interactifs, les opérateurs de formation peuvent soumettre électroniquement la demande de l'employeur dans l'outil informatique commun (OPLA) et y joindre une version scannée du présent formulaire de demande papier dûment complété, daté et signé par les différentes parties.

**La prime de 750 € sera octroyée pour autant que :**

- l'entreprise soit agréée définitivement<sup>1</sup> ;
- l'apprenant(e) soit passé(e) au niveau B au cours de sa première année de formation<sup>2</sup> ;
- l'entreprise ait assuré une formation de minimum 270 jours sous contrat d'apprentissage ; cette durée se calcule entre la date de début du 1<sup>er</sup> contrat d'apprentissage et, au plus tard, le 31 août de l'année durant laquelle l'apprenant(e) est passé(e) du niveau A au niveau B ;
- l'apprenant(e) soit encadré(e) durant sa formation par un(e) tuteur(ice) agréé(e)<sup>3</sup>.

**En pratique :**

1. En cas d'impossibilité d'utiliser le formulaire de demande interactif, vous transmettez le présent formulaire papier complété et signé à votre opérateur de formation le jour de la signature ou au plus tard dans les 30 jours calendrier qui suivent la signature du contrat d'apprentissage.
2. Votre opérateur dispose de 30 jours calendrier, à partir de la date d'effet du contrat d'apprentissage, pour valider et encoder votre demande de prime via l'outil informatique commun.
3. La prime vous sera versée après vérification des conditions d'éligibilité et d'octroi et une fois votre entreprise définitivement agréée.
4. La partie 1 est complétée et signée par l'entreprise formatrice.
5. La partie 2 est complétée et signée par l'opérateur de formation.

<sup>1</sup> Selon les conditions visées à l'article 2bis de l'accord de coopération-cadre du 24 octobre 2008.

<sup>2</sup> Par niveau, on entend les niveaux de qualification correspondant aux niveaux de rémunération A, B et C calculés partir du RMMM.G.

<sup>3</sup> Selon les conditions visées à l'article 2, §7 du décret wallon du 20 juillet 2016 relatif aux incitants financiers.

**1. PARTIE RÉSERVÉE À L'ENTREPRISE**

Coordonnées complètes de l'entreprise :

Dénomination de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Numéro BCE de l'entreprise formatrice : \_\_\_\_\_

Numéro BCE de l'unité d'établissement (lieu de formation)<sup>4</sup> : \_\_\_\_\_

Adresse complète de l'unité d'établissement : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Numéro de compte bancaire IBAN : BE \_\_\_\_\_

Compte ouvert au nom de<sup>5</sup> : \_\_\_\_\_

N° tél/GSM : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Agrément provisoire :

Agrément définitif :

*Je déclare que la région wallonne m'est redevable de la somme de 750 € (sept cent cinquante euros) sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et d'octroi, telles que précisées aux articles 3 §1 et §4 du décret du 20 juillet 2016 relatif aux incitants financiers octroyés aux entreprises partenaires.*

*Je déclare sur l'honneur que :*

- *mon entreprise respecte les dispositions légales (sociales, fiscales) ;*
- *le/(la) tuteur(rice) qui encadre l'apprenant(e) au sein de mon entreprise est agréé(e) ou aura accompli sa formation au plus tard à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année de formation de l'apprenant(e) pour lequel la prime est demandée ; cette année se termine le 31/08 ;*
- *je m'engage à produire le document attestant de la formation au tutorat suivie par le/(la) tuteur(rice) ;*
- *je n'ai pas perçu d'incitant financier pour l'apprenant(e) pour lequel la prime est demandée (ni prime RW ni bonus de stage) ;*
- *mes déclarations sont sincères et véritables.*

*Dans le cas contraire, je m'engage à rembourser les montants indûment perçus.*

*Par ailleurs, je m'engage à informer l'OFFA ([prime@offa-oip.be](mailto:prime@offa-oip.be)) de tout changement relatif aux informations reprises ci-dessus.*

Nom et prénom du (de la) chef(fe) d'entreprise : \_\_\_\_\_

Date et signature du (de la) chef(fe) d'entreprise : \_\_\_\_\_

<sup>4</sup> L'unité d'établissement doit être située en région wallonne de langue française.

<sup>5</sup> Préciser le nom du titulaire du compte en toutes lettres tel qu'il est connu par l'institution bancaire.

## 2. PARTIE RÉSERVÉE À L'OPÉRATEUR<sup>6</sup>

Coordonnées de l'opérateur de formation en alternance :

Dénomination de l'opérateur : \_\_\_\_\_

N° d'identification de l'opérateur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du (de la) référent(e) : \_\_\_\_\_

N° GSM : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Numéro du contrat dans OPLA : \_\_\_\_\_

Nom et prénom de l'apprenant(e) : \_\_\_\_\_

N° NISS de l'apprenant(e) : \_\_\_\_\_

*Je confirme que le dossier est complet.*

Nom et prénom du (de la) référent(e) ou du (de la) responsable signataire pour l'opérateur :

\_\_\_\_\_

Date et signature de l'opérateur : \_\_\_\_\_

**A l'issue de la 1<sup>ère</sup> année de formation, l'opérateur de formation s'engage à mettre à disposition, via l'outil informatique commun, toutes les données relatives à la durée du contrat d'alternance de même que la date du passage de niveau de l'apprenant de A à B. Ces données seront rendues disponibles au plus tard le 15 octobre qui suit la 1<sup>ère</sup> année de formation.**

<sup>6</sup> L'opérateur doit être situé en région wallonne de langue française.